

LES RÈGLES DU SPECTACLE...

Un certain nombre de règles régissent un spectacle musical. Par exemple, le spectacle doit commencer et finir à des heures précises, sur une scène de plus ou moins grande dimension; il y a des choses qu'on peut faire et d'autres qu'on ne peut pas se permettre.

Aux élections, ces règles font partie de la **Loi électorale**. Cette loi est très juste et elle définit les règles du jeu d'une élection. Ainsi, nos élections sont sans tricherie.

La personne qui fait appliquer cette loi se nomme le **directeur général des élections**. C'est grâce à lui si tout se déroule bien et que la loi est respectée. C'est un peu l'organisateur et le gardien de l'ordre du spectacle.